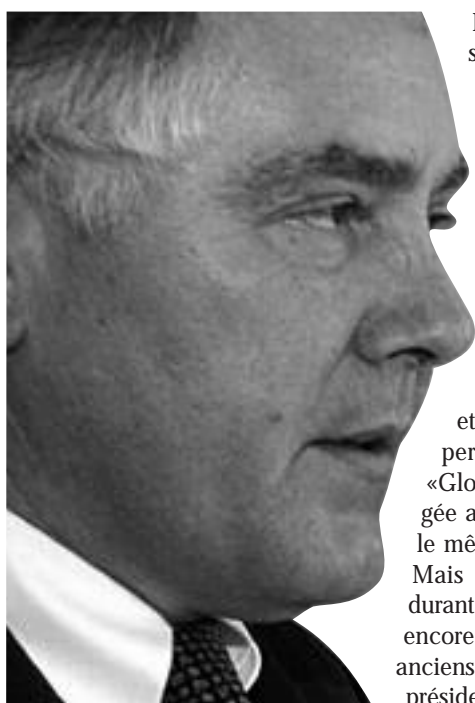


dossier

## Des améliorations salariales aussi attendues qu'importantes

*Les EMS ont été entendus. Après s'être clairement déclarés en faveur d'une amélioration des conditions salariales et de travail de leur personnel, les 97 établissements membres de l'AVDEMS ont accueilli avec soulagement le signal politique fort qu'ils attendaient. Aujourd'hui, grâce à l'effort du canton, l'enveloppe financière des EMS s'est étoffée en trois ans: de 412 millions en 2000, elle a passé à 466 millions en 2002. De quoi améliorer notablement les conditions de travail des quelque 4800 collaborateurs œuvrant quotidiennement au bien-être des résidents en EMS.*



L'intervention du Conseil d'Etat, sur préavis de la Conférence de concertation des ressources humaines, qui a débloqué 35 millions en 2001, auxquels viennent s'ajouter une dizaine de millions cette année, a permis aux EMS de financer d'importantes améliorations salariales: garantie d'un salaire minimum, indexation, 13<sup>e</sup> salaire généralisé, introduction d'indemnités de dimanches et jours fériés et revalorisation du personnel soignant en 2002. «Globalement, une personne engagée aujourd'hui dans un EMS touche le même salaire que dans un hôpital. Mais vu le blocage des annuités durant plusieurs années, un écart peut encore toutefois subsister pour les plus anciens, précise **Pierre Rochat (photo)**, président de l'AVDEMS, les résultats du

reporting 2001 nous donneront la possibilité de vérifier que tout le monde a bien joué le jeu et que les moyens supplémentaires attribués à chaque EMS ont effectivement été affectés à l'amélioration des conditions salariales de leur personnel.»

### Conclusion d'un premier accord salarial en 2001

La conclusion d'un premier accord avec le personnel des EMS, le 16 mai 2001, a permis d'enclencher le processus d'harmonisation progressive des conditions de travail et de réduire les disparités existantes entre les différents secteurs de la santé. Quelques mois plus tard, le non-aboutissement des négociations en vue d'une convention de travail sectorielle, propre aux EMS, s'expliquait par l'ouverture des discussions en vue d'une convention collective de travail (CCT) commune à l'ensemble de la branche de la santé. Dans cette perspective, l'AVDEMS a participé activement aux travaux préparatoires au sein de la commission concernée de la Conférence de concertation des ressources humaines (CCRH).

La CCRH a été mise sur pied dans le cadre des Nouvelles orientations de la politique sanitaire (NOPS). Elle réunit les différents partenaires du milieu de la santé (EMS, hospices cantonaux, hôpitaux et soins à domicile). Comme son nom l'indique, il s'agit d'une plate-forme de réflexion et de discussion, réunissant les directions d'institutions, et non un lieu de négociations. Le Bureau de la CCRH a toutefois souhaité rencontrer les représentants de personnel et des syndicats. Début 2001, suite aux travaux de la commission d'enquête parlementaire sur les EMS, la CCRH a reçu le mandat de valider un certain nombre d'objectifs spécifiques visant à harmoniser, voire améliorer, les conditions de travail dans les EMS et fixer les lignes directrices d'une éventuelle future convention collective, propre aux EMS ou s'étendant à l'ensemble du secteur de la santé.

### Création d'une plate-forme «employeurs»

Aujourd'hui, la CCRH a rendu son rapport décrivant le point de vue des employeurs concernant le cadre



### Le prix de la transparence

L'ordonnance «sur le calcul des coûts et le classement des prestations» (OCP) promulguée par le Conseil fédéral, a provoqué un véritable tollé auprès des assureurs-maladie.

Ceux-ci ne redoutent ni plus ni moins que cette ordonnance ne mette fin au flou comptable des EMS dont ils profitaient jusqu'à maintenant, en menant à leur guise les négociations tarifaires annuelles et en obtenant dans plusieurs cantons des prix inférieurs aux plafonds fédéraux. Face à cette menace, santé-suisse, qui calcule décidément très vite, a immédiatement réagi en brandissant le spectre d'une hausse des primes maladie de l'ordre de 1,2 milliard, soit 10%. La transparence demandée aux EMS à un prix que les assureurs ne semblent pas prêts ou en mesure de payer.

Que contient donc cette fameuse ordonnance? Son ambition est de régler de manière uniforme la manière dont les EMS tiennent leur comptabilité, seule une imputation analytique permettant de distinguer précisément les prestations correspondant à des soins, - à charge des assureurs -, des prestations d'hôtellerie et d'accompagnement, - à charge du résident. Seulement voilà; en se bornant pour l'essentiel à formuler un objectif général de transparence, sans fixer des critères clairs (par ex. en précisant la nature et l'étendue des soins de base), la Confédération a décidé de ne rien décider et renvoie une nouvelle fois assureurs et EMS dos à dos. C'est bien dommage!

De leur côté, si certains EMS continueront à se battre pour faire valoir leurs droits et reconnaître leurs prestations, d'autres baisseront les bras, par souci de paix. Dans le canton de Vaud, c'est le résident, ou les collectivités publiques s'il n'en a pas les moyens, qui continuera toutefois de payer ce que ne paieront pas les caisses!

## Interview

### 3 questions à Caroline Jobin, présidente de l'APEMS

*Présidente de l'Association du personnel des EMS vaudois (APEMS) depuis mai 2002, Caroline Jobin est infirmière responsable de tout le secteur soins de l'EMS Mont-Riant, à Yverdon-les-Bains (33 lits en psychogériatrie).*

#### Quelle est l'évolution de la situation du personnel dans les EMS ?

L'année 2001 a été marquée par plusieurs événements importants pour l'APEMS, en particulier la signature d'un accord salarial transitoire, instaurant notamment un salaire minimum à l'engagement, le paiement d'un 13<sup>e</sup> salaire, l'attribution d'une annuité et d'indemnités pour les dimanches et les jours fériés. Ces premières mesures attendues par le personnel représentent une première étape indispensable vers l'alignement progressif des salaires du personnel des EMS par rapport aux autres secteurs de la santé. A la fin de l'année, l'Association suisse des infirmières (ASI) et l'APEMS décidaient toutefois de rompre les négociations entamées avec l'AVDEMS sur un projet de convention collective limitée au secteur des EMS, en raison de divergences de points de vue sur la mise en place d'un système annuel et automatique d'indexation et d'annuité. Aujourd'hui, on parle de convention collective (CCT) à l'ensemble du personnel de la santé.

#### A ce propos, quels sont les bénéfices que les employés d'EMS peuvent retirer d'une CCT commune à tous les secteurs de la santé ?

Tout d'abord, il s'agit de rendre plus attractif le travail en EMS pour les soignants, autrement dit, de restaurer l'image de la profession. La priorité de l'APEMS est la revalorisation des conditions de travail en EMS par rapport aux hôpitaux, ce qui constitue l'un des préalables à la mise en

suite en page 2

## à u s o m m a i r e

Dossier: Des améliorations salariales aussi attendues qu'importantes	1/2
Interview: 3 questions à Caroline Jobin	1/2
Le point de vue de... Anne-Marie Pache	2/3
Une matinée à l'EMS Château des Novalles	3
www.avdems.ch: cliquez vous savez tout!	4
Tristan Gratier succède à Pierre Berthet	4
Brèves	4

**dossier** suite de la page 1

nécessaire à l'avènement d'une CCT, les compétences et la qualité pour contracter, ainsi que les grands chapitres qui devront y figurer. La commission a également proposé un plan de mise en œuvre, l'objectif étant d'avoir une CCT sous toit pour le 1<sup>er</sup> janvier 2004.

**Large adhésion autour d'une CCT pour la branche de la santé**

Le monde politique et tous les partenaires, avec des degrés d'adhésion divers, se sont déclarés en faveur d'une telle convention. Les institutions sont généralement d'avis qu'une CCT de la branche de la santé publique devrait faciliter la recherche de main d'œuvre et la gestion du personnel. Elle anticiperait également les problèmes de relations syndicales et les difficultés avec les partenaires sociaux tout en dynamisant les négociations des conditions de travail. Pour Pierre Rochat, elle

aurait encore le grand avantage de «décharger le directeur d'EMS de toutes les questions salariales, pour mieux se concentrer sur la gestion des ressources humaines et les relations avec les résidents.»

La CCRH ayant achevé son mandat, les associations faitières et professionnelles (OMSV, FHV, Federems, Hospices et AVDEMS) souhaitent aujourd'hui reprendre le flambeau et créer une plate-forme patronale afin d'ouvrir, si possible au début de l'automne, les discussions avec les syndicats. Elles ont écrit dans ce sens au Conseil d'Etat, lui demandant de prendre une position politique claire, précisant le rôle que l'exécutif entend jouer ainsi que le cadre financier à disposition.

**Conserver une certaine flexibilité**

De son côté, le comité de l'AVDEMS a clairement manifesté son soutien à l'élaboration d'une

CCT applicable à l'ensemble du personnel des EMS ainsi que son intention de faire partie de cette plate-forme «employeurs». Il appelle également au rassemblement des différentes institutions et au renforcement des collaborations, notamment pour les questions liées à la qualité, à l'économie, au développement de projets communs et au partage de ressources.

Pour le président exécutif de l'AVDEMS, «une CCT permettrait enfin une harmonisation des conditions salariales dans le secteur de la santé et d'en finir avec la situation de «parents pauvres» qui prévaut actuellement dans les EMS. Néanmoins, il y a lieu de tenir compte du caractère particulier de ce secteur (institution reconnue d'intérêt public mais qui conserve un caractère privé), c'est-à-dire de laisser suffisamment de flexibilité pour respecter les spécificités et les contraintes de chaque institution.»

**Le point de vue de...**



Anne-Marie Pache, directrice de l'EMS Château des Novalles, à Blonay

**«Les EMS parlent aujourd'hui le même langage»**

L'accord salarial signé en 2001 entre employeurs et personnel, ainsi que les améliorations intervenues au 1<sup>er</sup> janvier 2002 (annuité, reclassification des professions diplômées de la santé, indemnité du dimanche et des jours fériés, indemnité de nuit, compensation des piquets infirmiers) marquent incontestablement une étape importante sur le chemin de la revalorisation des professions exercées en EMS et de l'harmonisation des conditions de travail dans le monde de la santé. Trois principales raisons peuvent expliquer les difficultés auxquelles il a fallu faire face pour parvenir à ces améliorations: le nombre d'EMS - près de 140 -, leur diversité, que ce soit par leur taille ou leurs missions, ainsi que leur mode de financement, qui ne laisse que peu de marge de manœuvre aux directions. Même si un certain nombre d'établissements n'avaient pas attendu la signature de cet accord pour procéder à ces améliorations des conditions de travail et de salaire, cette mise à niveau permet à tous les EMS de parler aujourd'hui le même langage.

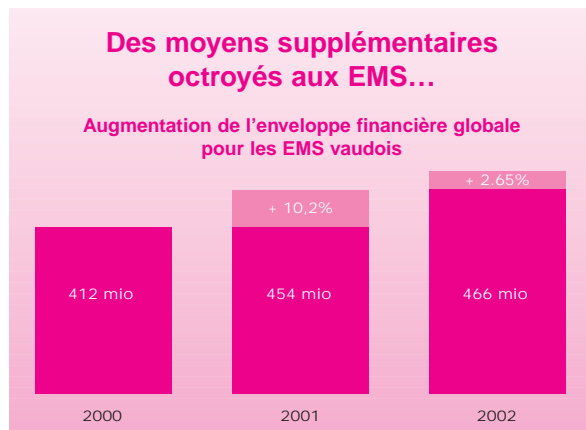
**CCT en point de mire**

D'une manière générale, il semble que les mesures décidées soient bien répercutées dans les établissements, même si le rattrapage avec les autres secteurs de la santé, notamment les hôpitaux, n'est pas encore complet. Des différences subsistent toutefois, en particulier sur le plan de la LPP. Dans ce domaine, il serait en effet souhaitable, pour des collaborateurs à bas salaire, de procéder à un prélèvement dès le premier franc. La perspective d'une convention collective pour l'ensemble du personnel de la santé devrait nous permettre de franchir une étape supplémentaire dans cette direction. De son côté, l'Etat a passablement intensifié ses contrôles, par le biais de la CIVEMS\*, sur le respect par les EMS des exigences et recommandations en matière de dotation et de gestion du personnel.

**Redorer l'image de la profession...**

De nombreuses idées reçues circulent sur les conditions de travail en EMS. Cependant, même si le travail semble moins «technique» que dans les hôpitaux, les infirmières se trouvent face à d'autres pressions. En EMS, elles doivent pouvoir faire face à toutes les situations, le médecin de recours n'étant pas sur place. D'autre part, les infirmières se retrouvent face à des responsabilités différentes mais non moins importantes, comme le soutien au quotidien des équipes. Elles organisent le plan de soins et le projet de vie de chaque résident, en incluant les familles et instaurent une relation personnalisée avec chaque résident

suite en page 3



**... pour des améliorations salariales effectives et importantes**

En 2001	En 2002
- Garantie salaire minimum	- Garantie salaire minimum
- Indexation de 1.33 %	- Indexation de 0.6 %
- Augmentation = une annuité	- Augmentation = une annuité
- 13 <sup>e</sup> salaire	- 13 <sup>e</sup> salaire
	- Indemnités de nuit: Fr. 5.-/h entre 20h et 6h
	- Indemnités du dimanche et des jours fériés: Fr. 4.-/h
	- Revalorisation du personnel soignant diplômé

**Interview**

suite de la page 1

place des NOPS (Nouvelles orientations de la politique sanitaire). En effet, même si les possibilités de faire carrière en EMS sont plus évidentes qu'auparavant (avec des opportunités de spécialisation dans les domaines de la gérontologie et des soins palliatifs) et si les conditions de travail en EMS se sont notablement améliorées ces dernières années, elles n'ont pas encore rattrapé celles des hôpitaux. C'est la raison pour laquelle l'APEMS négocie ardemment pour arriver à un compromis sur une CCT commune au secteur de la santé, avec le soutien de l'ASI et des syndicats SSP et SUD.

Des rencontres sont d'ores et déjà planifiées afin de préparer le cadre des négociations, qui commenceront en 2003. Ces négociations seront organisées par thèmes, notamment le salaire, le nombre d'heures hebdomadaires et l'âge de la retraite. L'objectif est de pouvoir parvenir rapidement à des accords transitoires.

**Avez-vous le sentiment que les employés d'EMS sont aujourd'hui satisfaits de leurs conditions de travail (après augmentation) ?**

Dans l'ensemble, il semble que les améliorations ont été réellement appliquées. Une des préoccupations de l'APEMS aujourd'hui touche les dotations en personnel

(renforcement nécessaire des contrôles) et la formation. A ce sujet, l'APEMS regrette la suppression de la formation d'aide-soignante, ce qui priverait les possibilités professionnelles de personnes à faible niveau de scolarité. Cette formation a été remplacée par celle d'assistante en soins, qui exige toutefois un niveau de formation plus élevé (minimum section supérieure) dans le canton de Vaud. A Fribourg, par exemple, cette formation est accessible à tout le monde). L'APEMS considère comme fondamental de développer la formation permanente du personnel.

Un autre point important pour l'APEMS concerne l'élimination des disparités entre les différents EMS en ce qui concerne la LPP. Du fait que nombre d'établissements ne font pas partie du fonds de prévoyance des EMS «FP-EMS», (anciennement nommé Fonds de prévoyance de l'AVDEMS), les traitements ne sont pas identiques. L'APEMS exprime une position claire à ce sujet: il faut adhérer au FP-EMS ou à une caisse proposant des conditions similaires.



**«550 collaborateurs, soit un peu moins de 10% de l'ensemble du personnel des EMS, font aujourd'hui partie de l'APEMS»**



UNE MATINÉE À L'EMS CHÂTEAU DES NOVALLES À BLONAY



L'EMS est certes un lieu de soins. Mais il est avant tout un lieu de vie offrant des prestations médico-sociales, hôtelières et d'animation. Ainsi, les EMS proposent un large éventail de près de 70 métiers. Outre le personnel médical et d'encadrement, les professions exercées en EMS vont du cuisinier à la lingère, en passant par la réceptionniste, le jardinier et le personnel d'entretien.

Le personnel de l'EMS forme une équipe dont la diversité est nécessaire et la complémentarité des missions indispensable au bien-être des personnes âgées. Tous se relaient pour que les résidents puissent s'adapter à leur nouvelle vie en suivant leur propre rythme.

Un des aspects centraux du travail en EMS est l'instauration d'une relation personnelle avec chaque personne hébergée. La durée moyenne du séjour en EMS se situant autour de quatre ans, des liens souvent très forts se tissent entre les résidents, leur entourage et le personnel.



**7 h: Colloque du personnel soignant**  
Sous la houlette de Laurence Michel, infirmière-chef, l'équipe de nuit passe en revue l'état de santé de chaque résident et transmet la relève à l'équipe de jour.



**7 h 30: Visite médicale**  
Le Dr Pierre Lavanchy fait la tournée des personnes nécessitant des soins médicaux particuliers.



**9 h: M. et Mme Vauthey déjeunent dans leur chambre**  
Petit déjeuner complet à choix.



**10 h: Animation - gymnastique**  
La gymnastique douce permet aux résidents d'exercer leurs réflexes.



**En marge des soins - massage**  
Une infirmière prodigue un massage de la nuque à une résidente.



**Coiffeuse**  
Permanentes, bigoudis, coiffage, le bien-être passe aussi par une bonne image de soi.



**Animation - dessin**  
L'équipe d'animation met sa créativité au service des personnes hébergées, qui exercent en même temps leur habileté et leur imagination.



**12 h: Repas de midi**  
Le service est assuré par du personnel venant de l'extérieur, ce qui confère au repas une ambiance plus hôtelière. Au menu, un repas complet et équilibré.

**EMS**

Dans un EMS, les principales activités du personnel soignant consistent à accompagner et à aider les résidents plus que de prodiguer des actes techniques.

*L'ems à l'écoute de votre bien-être!*

**Chiffres clés de l'EMS Château des Novalles:**

- Effectif du personnel: 70 (45 en EPT)
- Nombre de résidents: 47
- Proportion f / h: 75-25 %
- Moyenne d'âge: 89 ans

suite de la page 2

sur un long terme. Ces points sont les aspects fondamentaux du travail en EMS. Le lien qui se crée entre résidents et soignants est renforcé par la durée du séjour, en moyenne quatre années.

**...pour attirer de nouvelles vocations**

La nouvelle filière de formation HES, élève le niveau de formation de base des futures infirmières. C'est une bonne chose en soi, mais en même temps, les personnes ne souhaitant pas

continuer des études jusqu'à la maturité, et qui feraient certainement de très bonnes infirmières, sont prêtes.

Un des problèmes majeurs qui préoccupent les EMS actuellement demeure le recrutement d'infirmières. Les différentes mesures décidées ainsi que la reclassification des infirmières diplômées, début 2002, devraient nous aider dans nos démarches. Mais il nous appartient également de faire

mieux connaître notre profession, notamment par l'ouverture des EMS vers les écoles et l'organisation de portes ouvertes, pour susciter l'intérêt des jeunes diplômées et promouvoir ainsi ce merveilleux travail de prise en soins et d'accompagnement de personnes âgées dépendantes.

**Faire carrière en EMS**

Les EMS offrent de très larges possibilités de formation à l'interne ou à

l'externe. Ici, au Château des Novalles, nous encourageons le personnel à suivre des formations continues afin d'acquérir de nouvelles compétences permettant de maîtriser des situations fort complexes et de valoriser ainsi au maximum leur profession.

\* CIVEMS: Coordination interservice des visites en établissements médico-sociaux

www.avdems.ch

**CLIQUEZ. VOUS SAVEZ TOUT !**



association vaudoise  
d'établissements médico-sociaux

### Principales nouveautés

Accès tous publics

- **Création d'une rubrique News sur la page d'accueil** avec les dernières informations liées aux activités de l'association et des EMS en général (événements, revue de presse, le point sur certains dossiers chauds, etc.)
- **Création d'une rubrique Actualité dans le menu principal** qui permet de lire les dernières nouvelles

Le site Internet de l'AVDEMS a fait peau neuve et s'est enrichi de nouvelles rubriques. L'objectif principal est de mieux informer le grand public et de développer l'interactivité.

(selon un ordre chronologique), de prendre connaissance des articles de presse, des communiqués de presse et des différentes publications éditées par l'AVDEMS (*Eclairages*, Rapport annuel, etc.)

- **Développement de la rubrique Centre de formation** au menu principal avec possibilités de recherches plus pointues (critères de recherche étendus) dans le programme de cours.

Egalement au menu, l'AVDEMS (historique et faits marquants de l'AVDEMS), l'Ordre professionnel (fonctionnement et charte éthique) et les EMS, cette dernière rubrique permettant à toute personne intéressée de rechercher l'EMS de son choix (selon situation géogra-

phique, secteur d'activités, prestations souhaitées), avec photo, cadre et index. A noter que le nouveau *Répertoire des EMS vaudois membres de l'AVDEMS* sera dorénavant produit et mis à jour régulièrement à partir du site Internet.

De leur côté, les membres de l'AVDEMS disposent d'un espace réservé où ils peuvent notamment télécharger tous les *Info News* et les *Info-membres* publiés ainsi que différents documents (conventions, etc.), modèles de contrats-types ou transparents projetés lors d'une assemblée générale.

Nous attendons avec impatience et intérêt vos remarques et suggestions à l'issue de votre prochain surf sur www.avdems.ch

## Nomination d'un nouveau secrétaire général

### TRISTAN GRATIER SUCCÈDE À PIERRE BERTHET



Pierre Berthet (à g.) et son successeur (à dr.)

Suite au départ annoncé de Pierre Berthet au 30 septembre 2002, le comité de l'Association vaudoise d'établissements médico-sociaux (AVDEMS) a choisi Tristan Gratier pour lui succéder au poste de secrétaire général de l'AVDEMS. Actuellement économiste de l'AVDEMS, Tristan Gratier prendra ses nouvelles fonctions le 1<sup>er</sup> octobre 2002.

Tristan Gratier a suivi des études de droit à l'Université de Lausanne puis de gestion hôtelière (HES) à l'École hôtelière de Lausanne. Il a exercé son activité dans divers secteurs de l'hôtellerie et de la restauration, avant de rejoindre COOP

Suisse romande en qualité d'assistant de direction comptabilité / controlling / sécurité.

Les qualités professionnelles et l'expérience que Monsieur Gratier a acquise au sein de l'AVDEMS en tant qu'économiste et assistant du secrétaire général Pierre Berthet, permettront au secrétariat général d'assurer la continuité de son action ainsi qu'une transition en douceur.

Arrivé au cœur de la tourmente, Pierre Berthet a su apporter une série de réponses pertinentes à la crise des EMS. Il a notamment contribué à renforcer les structures de l'association et du secrétariat et a notablement renforcé les canaux de communication de l'association vers les membres, les partenaires et le grand public. Le comité salue le travail accompli et se réjouit d'accueillir le futur nouveau directeur de la Fondation Pré Pariset à Pully lors d'une prochaine assemblée générale, cette fois en tant que... membre de l'AVDEMS.

## B R È V E S

1. Grand succès pour la **conférence de presse** organisée le lundi 10 juin au secrétariat de l'AVDEMS, neuf journalistes ayant répondu à l'invitation de l'association faitière des EMS vaudois pour un rendez-vous avec les médias appelé désormais à se répéter régulièrement. Sur le thème du bilan positif quinze mois après la commission d'enquête parlementaire, les principaux journaux vaudois, ainsi que la radio suisse romande et la télévision locale TVRL ont été tenus informés des changements en profondeur intervenus ces derniers temps. Luc Recordon, Pierre Berthet et Pierre Rochat ont fait un état des lieux autour de sujets parfois fort complexes liés au financement des EMS, à l'amélioration des conditions salariales des collaborateurs, aux contrôles, à la mise en place de l'Ordre professionnel ainsi qu'au développement des démarches qualité.
2. Début août, **21 EMS membres de l'AVDEMS étaient certifiés qualité**. Dernier en date, le Château des Novalles, à Blonay, a passé avec succès à fin juin son audit final de certification qualité ISO 9001.
3. **PIMEMS prend du retard**. Le projet de décret adopté par le Conseil d'Etat concernant le lancement de la 1<sup>ère</sup> phase de PIMEMS (mise en conformité d'EMS aux normes ECA, lancement de concours d'architecture et ouverture de lits supplémentaires) devait être présenté au Grand Conseil dans le courant du mois de juin. Or, suite à un cafouillage entre différents services de l'Etat, l'EMPD (Exposé des motifs et projet de décret) a dû être retiré pour des raisons juridiques (mauvaise interprétation de l'imputation financière au budget de l'Etat). Même s'il n'y aura aucune conséquence sur le fond, le projet de décret ne pourra pas être présenté avant le mois de septembre, ce qui implique un nouveau retard d'au minimum trois mois pour la suite des travaux. Dommage !

## i m p r e s s u m

Bulletin d'information périodique gratuit diffusé à 2000 exemplaires

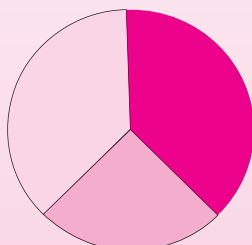
Editeur:  
**Association vaudoise d'établissements médico-sociaux (AVDEMS)**, Pré-de-la-Tour 7, 1009 Pully, tél. 021-721 01 60

Rédaction: Peter Bütikofer & Company, Lausanne

Mise en pages: Flash-Edition, Lausanne  
Impression: Graph style, Lausanne

### Besoins en lits supplémentaires en EMS et autres structures d'accueil médico-sociales d'ici 2010

**Maintien à domicile:**  
+330 à 410 collaborateurs (trices) en équivalents plein temps



**EMS:**  
+315 à 510 lits (scénarios minimaux)

**Unités d'accueil temporaire (UAT):**  
+200 à 340 places

### Chiffres clés

- Nombre de lits en EMS en 2000: 5865
- Nombre de personnes hébergées: 5766
- Effectif moyen du personnel (en équivalents plein temps) 4796

(source: Rapport SCRIS / SPP, septembre 2001)